

INFORMATION AOÛT 2018

QFL

L'enregistrement des antibiotiques dans Bigame débute le 1^{er} octobre 2018

Dans la version 9 du cahier des charges QFL d'application au 01/06/17, le point A20 stipule « Tous les médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques présents à l'exploitation sont enregistrés par le fournisseur/vétérinaire dans la base de données Bigame/AB-Register à partir du 01/01/2018. »

Afin de laisser le temps aux deux systèmes d'enregistrement, Bigame pour la Wallonie et AB-Register pour la Flandre de faire les développements nécessaires, la date de mise en application avait été reportée. Les deux systèmes sont maintenant fonctionnels et lors des audits QFL à partir du 1^{er} octobre, il sera vérifié que votre (vos) vétérinaire(s) effectuent bien les enregistrements demandés. Les vétérinaires ont été informés via la plateforme technique « Bigame » et des formations pratiques auront lieu en septembre. De votre côté, il faudra vous assurer que les enregistrements ont bien été effectués et qu'ils sont corrects. Il vous est possible de vous connecter à Bigame via Cerise ou via My@wenet.

A quoi ça sert, direz-vous ?

L'antibio-résistance est un sujet sensible car elle peut compliquer la lutte contre des microorganismes de façon plus ou moins importante ; elle peut, dans certains cas, être particulièrement problématique. Chacun a sa part de responsabilité. C'est la raison pour laquelle, une convention a été signée en 2016 entre les ministres de la Santé publique, de l'Agriculture et les différentes parties prenantes (Organisations agricoles, Associations vétérinaires, Association de l'Industrie du médicament, Association des fabricants d'aliments pour bétail, Gestionnaires de cahier des charges (dont le Groupe de Travail Interprofessionnel QFL), Associations de santé animale). Par cet accord, les différents acteurs visent unanimement une réduction de 50% de l'usage des substances antimicrobiennes en général, et de 75% en ce qui concerne les antibiotiques critiques, entre 2011 et 2020, ce qui correspond aux objectifs de réduction de l'AMCRA (Centre de connaissance relatif à l'utilisation des antibiotiques en Belgique).

Un plus pour vous et pour votre vétérinaire aussi

L'enregistrement dans Bigame vous permettra d'avoir une vue plus précise de l'utilisation des antibiotiques dans votre exploitation. Votre vétérinaire disposera de données centralisées pour pouvoir mieux vous conseiller et développer une approche préventive. Le but n'est pas de bannir l'utilisation des antibiotiques, mais d'en avoir une utilisation plus raisonnée. Un benchmarking (étude comparative) vous permettra de situer votre exploitation par rapport aux autres en Wallonie et ainsi de réfléchir avec votre vétérinaire à la meilleure approche pour votre cheptel. Si vous parvenez à diminuer l'utilisation d'antibiotiques, non seulement vous répondrez aux attentes sociétales et aux obligations européennes, mais vous réaliserez également un gain financier.

Bigame = simplification administrative

L'utilisation de Bigame présente aussi les avantages suivants : votre vétérinaire a le choix entre l'application web (cerise), l'application Medismart (smartphone) ou l'utilisation d'un logiciel vété compatible « Bigame »
→ un seul encodage effectué par le vétérinaire via une de ces interfaces permet automatiquement aux éleveurs de disposer du Daf électronique et de la liste des antibiotiques envoyés vers Sanimed (sur Cerise et My@wenet). Prochainement cela alimentera dynamiquement en IN le stock de médicaments en ferme. La tenue du Registre médicaments électronique s'en trouvera facilitée pour l'éleveur.